



No de résolution
ou annulation

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE MONT-JOLI

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU VINGTIÈME (20^e) JOUR DU MOIS
DE NOVEMBRE DEUX-MIL-DIX-SEPT (2017) À COMPTER DE 20 h 30 À LA SALLE
DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI

sont présents :

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la
Loi sur les Cités et Villes.

Deux (2) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-
cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière ainsi que messieurs Joël
Harrison, directeur général et greffier adjoint, Steve Comeau, directeur des finances, et
Léo Caron, directeur du développement économique et de l'urbanisme y assistent.

Sont également présent Madame Sonia Lévesque, du journal L'Avantage et monsieur
Marc Després de la Télévision de La Mitis.

RÉSOLUTION

17.11.533

PROCLAMATION DE LA VILLE DE MONT-JOLI « MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE
LA VIOLENCE CONJUGALE »

CONSIDÉRANT QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout
être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les
femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas
d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en
matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes
et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et
constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les
femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'approuver les
efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de
ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence
conjugale;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller
Jean-Pierre Labonté et résolu unanimement que le conseil municipal proclame la Ville de
Mont-Joli « Municipalité alliée contre la violence conjugale ».

Mont-Joli, ce 20^e jour de novembre 2017

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière

LE: 21 Novembre 2017
COPIE CONFORME

Kathleen Bossé
GREFFIÈRE
VILLE DE MONT-JOLI